

Communiqué n° 25 du 12 août 2020

SCARABEE JAPONAIS, *POPILLIA JAPONICA*

Originaire du Japon, ce petit coléoptère a été identifié pour la première fois en Suisse, au Tessin, en 2017. Il n'a pas encore été trouvé en Valais. Il peut causer des dommages importants. *P. japonica* est classé comme organisme de quarantaine en Suisse. Toute présence doit donc être immédiatement signalée à l'Office d'arboriculture et cultures maraîchères (027 606 76 20 ou sca-oca@admin.vs.ch).

Le scarabée japonais ressemble au hanneton horticole, présent en Suisse. Il s'en distingue toutefois par les touffes de soie blanches qu'il a sur le côté et sur le dernier segment abdominal. Les larves ou vers blancs se nourrissent de préférence de racines de plantes herbacées. Elles endommagent donc les prairies et les surfaces engazonnées. Les adultes se nourrissent de différentes plantes sauvages et cultivées, notamment les pommiers, les arbres fruitiers à noyau, la vigne et le maïs.

Vous pouvez trouver plus d'information sous <https://www.vs.ch/web/sca> > protection des plantes > organismes de quarantaine.

ARBORICULTURE

DROSOPHILA SUZUKII

Les captures de *D. suzukii* dans notre réseau de pièges sont en nette augmentation, avec en moyenne 347 individus par piège et, dans les parcelles d'abricotiers, 626 individus par piège. Leur évolution hebdomadaire peut être suivie sur notre site <https://www.vs.ch/web/sca> > protection des plantes > ravageurs > *drosophila suzukii*. La [décision de portée générale](#) pour la lutte contre *D. suzukii* s'y trouve également.

Il est important de continuer les mesures d'hygiène, notamment de ne pas laisser des fruits surmaturés ou tombés au sol.

VITICULTURE

DROSOPHILA SUZUKII

Deux échantillons (1 gamay, 1 dunkelfelder) issus du réseau de surveillance de parcelles sensibles ont atteint le seuil de 4% de baies avec pontes. L'ensemble des résultats est visible sur <http://www.agrometeo.ch/fr/drosophila-suzukii-pontes> (cliquez sur "appliquer").

En tout début d'attaque, l'usage de poudres de roche est préconisé (4 % de baies avec pontes). Les autres insecticides autorisés ne doivent être utilisés qu'avec la plus grande retenue et en tout dernier recours (voir Index des produits phytosanitaires autorisés : <https://www.psm.admin.ch/fr/schaderreger/11476>).



FORMATION CONTINUE :

RECONNAISSANCE ET GESTION DES PRINCIPALES NÉOPHYTES ENVAHISSANTES DU VIGNOBLE

Différentes espèces de plantes envahissantes, notamment l'ailante, colonisent actuellement le vignoble valaisan et pourraient à terme causer d'importants dégâts économiques si aucune mesure n'est prise rapidement.

En collaboration avec le Service cantonal des forêts, des cours d'eau et du paysage, nous organisons une formation sur les plantes envahissantes le mercredi 26 août 2020 de 13h30 à 17h00. Elle se déroulera dans la région de Plan Signèse (Ayent, Grimisuat, Sion).

A la fin de cette formation, les participants seront capables de reconnaître les principales néophytes du vignoble valaisan et de mettre en pratique les moyens de lutte les plus efficaces.

Pour des raisons d'organisation, nous prions les personnes intéressées de s'inscrire par mail au plus tard le 21 août 2020 à stephane.emery@admin.vs.ch en indiquant le nombre de participants. Le lieu de rendez-vous vous sera communiqué quelques jours avant le cours. Ce cours compte comme activité dans le cadre du Certificat Vitiswiss 2020.

Lien utile : <https://www.vs.ch/web/sfcep/plantes-envahissantes>

POURRITURE ACIDE : PARCELLES A SIGNALER POUR ETUDE

Dans le cadre d'une étude de doctorat réalisée au sein d'Agroscope, nous vous invitons à signaler les parcelles atteintes de pourriture acide à sebastien.hevin@agroscope.admin.ch ou au +41 58 467 87 77. Des prélèvements seront effectués avant les vendanges. Merci de votre collaboration.

Service cantonal de l'agriculture